



# Délibération du Conseil Municipal

## N°2025/25

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le

ID : 083-218301083-20250407-CM\_2025\_25-DE



## Portant sur l'appel à projet ACTEE / AAP Chêne 4 - FNCCR

### DEPARTEMENT DU VAR

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 16

Représentés : 2

Votants : 18

Absent : 1

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril, à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de La Roquebrussanne s'est réuni, après convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-9 à L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de son Maire, Monsieur Michel Gros.

Date de la convocation : 02.04.2025

Date affichage : 02.04.2025

**Présents** : Michel GROS, Pierre VENEL, Claudine VIDAL, Sabine FONTANILLE, Bryan JACQUIN, Nathalie WETTER, Magalie ATLAN, Michel GAGNEPAIN, Sabah BAUDRAND, Stéphanie DEBOUW-SERRAULT, Marylène RICCI, Denis CAREL, Sabine JOUMEL, Hugo NIEDERLAENDER, Chrystelle GAZZANO, Ludovic ODRAT

### Procurations :

Bernard BELORGEY a donné procuration à Pierre VENEL

Jean-Mathieu CHIOTTI a donné procuration à Denis CAREL

**Absent** : Lionel BROUQUIER

**Secrétaire de séance** : Bryan JACQUIN

La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies (FNCCR) est porteuse du Programme CEE ACTEE +, référencé PRO-INNO-66.

Ce programme, apporte un financement, via des appels à projets, aux collectivités lauréates pour déployer un réseau d'économies de flux, accompagner la réalisation d'études technico-économiques, le financement de la maîtrise d'œuvre, ainsi que l'achat d'équipements de suivi de travaux de rénovation énergétique.

Le Programme ACTEE + vise à aider les collectivités à mutualiser leurs actions, à agir à long terme et ainsi à planifier les travaux de rénovation énergétique tout en réduisant leurs factures d'énergie. Le déploiement de ce programme dans tout le territoire national repose sur une implication forte des collectivités territoriales volontaires

Considérant que la coopération entre les territoires était vivement encouragée dans le cadre de l'Appel à Projet ACTEE+, Fonds « chêne 4 », porté par TE83 pour le groupement varois (la commune de la Roquebrussanne, la commune de Carnoules, la communauté de communes Provence Verdon) ont déposé une candidature commune, portée par COFOR-ALEC 83, coordinateur du groupement.

Le 20/12/2024, le dossier de candidature a été retenu par le Jury du Programme ACTEE pour la mise en œuvre des actions décrites dans la candidature. Les membres du groupement pourront donc bénéficier d'un accompagnement méthodologique et de financements pour mettre en œuvre des actions en matière d'efficacité énergétique validées par le Jury de l'AAP ACTEE+- Chêne 4.

Les dépenses éligibles sont de différentes natures :

- Poste d'économe de flux,
- Acquisition d'outils de mesure et suivi des consommations énergétiques,
- Etudes techniques,
- Missions de maîtrise d'œuvre,
- Prestations d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) et sensibilisation

Ces actions s'inscrivent dans une démarche globale de réduction des consommations d'énergie en application des exigences imposées par le décret tertiaire.

Les dépenses et aides prévisionnelles retenues dans la candidature sont les suivantes :

- Coût global du dossier : 3 655,50 € HT - Aides prévisionnelles retenues : 1 527,75 € (Voir l'annexe financière validée par le Jury ACTEE)

Suite à la sélection par le Jury de la candidature du groupement ACTEE porté par le groupement COFOR 83, coordinateur, et dont COFOR 83 est membre à part entière, une convention de partenariat de mise en œuvre du projet lauréat sera conclue entre la FNCCR et l'ensemble des membres du groupement.

Envoyé en préfecture le 09/04/2025  
Reçu en préfecture le 09/04/2025  
Publié le 10/04/2025  
ID : 083-218301083-20250407-CM\_2025\_25-DE



**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :**

- **DE VALIDER** la mise en œuvre du dossier de candidature retenu par le jury ACTEE pour l'AAP ACTEE+ - Chêne 4.
- **DE VALIDER** le montage et le fonctionnement du groupement porté par COFOR 83
- **D'AUTORISER** Monsieur le maire à signer toutes pièces ou documents afférents à la présente délibération.
- **D'AUTORISER** Monsieur le maire à engager les dépenses liées aux actions portées par les membres du groupement dans le cadre de la candidature à l'AAP ACTEE+- Chêne 4 et retenue par le Jury ACTEE.

**Le conseil prend acte.**

La ROQUEBRUSSANNE, le 08 avril 2025

Le Maire,  
**Michel GROS**



Le secrétaire de séance,  
**Bryan JACQUIN**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

*Certifié exécutoire*

*Publiée le :*

*Reçu en préfecture le :*